

Gaz Métro – R-3752-2011
Phase 2 du Dossier tarifaire 2012

Réunion no 1 du Groupe de travail du PEN – Séance d’information
13 mai 2011, 9 h 00, Salle Flamme Bleue, Gaz Métro

Étaient présents :

ACIG, représentée par Bernard Otis
FCEI, représentée par : Antoine Gosselin
GRAMÉ, représenté par : Jonathan Théorêt et Nicole Moreau
OC (Option Consommateurs), représenté par : Brigid Rowan
RNCREQ, représenté par : Richard Massicotte et Cédric Capron
ROEÉ, représenté par : Bertrand Schepper et Patrick Hébert
S.É./AQLPA, représenté par : Brigitte Blais (avant-midi) et Jacques Fontaine
TCE, représenté par : Éric Nadeau
UC (Union des consommateurs), représentée par : Jean-François Blain et Jacques Bellemare
UMQ, représentée par : Yves Hennekens et Louis Renault Rozéfort
Gaz Métro, représentée par : Sylvain Audette et Jean-Benoit Trahan

Personnel de la Régie de l’énergie : Sophie Giner (en avant-midi), Esther Falardeau, Monique Rouleau et Rita Metta (en après-midi)

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Procédure

La constitution du Groupe de travail relatif au processus d’entente négociée (PEN) a été autorisée par la décision procédurale D-2011-048 rendue dans le dossier R-3752-2011. Les travaux du Groupe de travail se dérouleront conformément à cette décision ainsi qu’aux *Lignes directrices* énoncées en Annexe de la décision. Cette décision prévoit que le Groupe de travail disposera de six journées de réunion plus une demi-journée additionnelle pour la signature de l’entente et qu’il devra déposer sa preuve et son rapport au plus tard le 9 juin 2011, à 12 h.

Sylvain Audette accueille les participants. On lance un tour de table de présentation et on confirme l’accréditation de chacun des représentants.

Les membres du Groupe de travail s’entendent à l’unanimité pour confier le rôle d’animateur à Jean-Marc Carpentier. L’animateur verra à appliquer la lettre et l’esprit de la décision procédurale D-2011-048 et des lignes directrices relatives au fonctionnement du PEN qui sont énoncées en annexe de cette décision.

Confidentialité

L’animateur rappelle que toute documentation et discussion relatives aux rencontres du groupe de travail doit être considérée comme de l’information confidentielle et doit être traitée comme

telle, le tout en vertu de l'article XI des *Lignes directrices* adoptées par la Régie dans sa décision D-2011-048.

De plus, ces informations ainsi que le dossier transmis le 29 avril dernier sont sujets aux lois et règles applicables en matière de valeurs mobilières relativement aux informations privilégiées et aux opérations d'initiés. Gaz Métro a transmis à tous les participants une mise en garde en ce sens dans un courrier électronique en date du 4 mai 2011.

Calendrier

Dans sa décision procédurale D-2011-048, la Régie a fixé les dates des rencontres allouées au Groupe de travail. Celles-ci se tiendront donc aux dates, heures et endroits suivants :

Journées d'information avec l'équipe technique de la Régie

Vendredi 13 mai – de 9 à 17 heures – salle Flamme bleue, Gaz Métro

Jeudi 19 mai – de 9 à 17 heures – Plaza Antique, 6086, rue Sherbrooke Est

Vendredi 20 mai – de 9 à 17 heures – salle Flamme bleue, Gaz Métro

Journées de négociation du Groupe de travail du PEN

Mardi 24 mai – de 9 à 17 heures – salle Flamme bleue, Gaz Métro

Jeudi 26 mai – de 9 à 17 heures – salle Réseau, Gaz Métro

Mardi 7 juin – de 9 à 17 heures – salle Flamme bleue, Gaz Métro

Demi-journée de signature de l'entente négociée

Mercredi 8 juin – de 9 à 12 heures – salle Flamme bleue, Gaz Métro

Dépôt du rapport du Groupe de travail : le 9 juin, avant 12 h

Présentation du dossier

Pour l'ordre des présentations du dossier, le groupe accepte de suivre le projet d'ordre du jour qui avait été proposé par Gaz Métro.

1 – Présentation générale du dossier **Faits saillants GM-2, Doc. 1**

Personne-ressource : Sylvain Audette, Directeur, Réglementation et Tarification, Gaz Métro

Sylvain Audette rappelle que cette année est la dernière année d'application du présent mécanisme incitatif. Il note ensuite que les données du présent dossier tarifaire s'appuient sur une position concurrentielle globalement favorable au gaz naturel. Il présente les données générales du dossier : prévisions de volumes, dépenses d'exploitation, additions à la base de tarification, gain de productivité et ajustements tarifaires requis. Globalement, le dossier tarifaire se traduit par une baisse des tarifs de 6,67 millions de dollars (ou 0,7 %).

2 - Produits dérivés **GM-5, Doc. 1**

Personne-ressource : Jean-Sébastien Boyer, Conseiller, Gestion des risques, Gaz Métro

Brève présentation du programme proposé qui est essentiellement identique à celui de l'an passé.

3- PGEÉ

GM-9, Doc. 1 à 4 et GM-9, Doc. 5

Personne-ressource : Vincent Pouliot, Chef de service, Efficacité énergétique, Gaz Métro

On demande de préciser la définition des clientèles visées par les différents programmes qui ciblent les ménages à faible revenu. On discute de la correspondance utilisateur/payeur pour les programmes du PGEÉ. On explique la façon d'estimer et d'intégrer la durée de vie des mesures implantées ainsi que les mesures utilisées pour l'évaluation des programmes PE208, 218 et 219.

4- FEÉ

GM-9, Doc. 7 à 8 et GM-9, Doc. 9

Personnes-ressources : Sylvain Clermont, Directeur général du FEÉ et Ronald O'Narey Conseiller principal, Stratégies marketing et Clientèles résidentielle et sociocommunautaire

On répond à quelques questions sur certaines données relatives aux activités du FEÉ.

5 – Étude des taux d'amortissement (GM-6, Doc. 8)

Personnes-ressources pour les points 5 et suivants : Les principales personnes ressources de Gaz Métro qui sont présentes pour expliquer les différents éléments financiers du dossier tarifaire sont : Manon Gauthier, Conseillère senior, Comptabilité réglementaire, Affaires réglementaires ; Caroline Provencher, Chef de service, Budgets et contrôle et Wahiba Salhi, Conseillère tarification, Prévision de la demande et Tarification.

On discute des méthodes et taux de calcul d'amortissement.

6- Base de tarification (GM-6, Doc. 1 à 7)

Peu ou pas de questions.

7 - Structure de capital (GM-7, Doc. 1 à 10)

Peu ou pas de questions.

8- Application du mécanisme incitatif (revenu plafond et revenu requis)

(GM-15, Doc. 1 et 2) et (GM-8, Doc. 1 à 12, 14 (page 1 à 3) et 15 à 23)

On revoit les différentes étapes d'application du mécanisme incitatif.

Ajournement à 16 h 30

Gaz Métro – R-3752-2011
Phase 2 du Dossier tarifaire 2012

Réunion no 2 du Groupe de travail du PEN – Séance d’information
19 mai 2011, 9 h 00, Plaza Antique, 6086, rue Sherbrooke Est

Étaient présents :

FCEI, représentée par : Antoine Gosselin
GRAMÉ, représenté par : Nicole Moreau
OC (Option Consommateurs), représenté par : Brigid Rowan
RNCREQ, représenté par : Richard Massicotte et Cédric Capron
ROEÉ, représenté par : Bertrand Schepper et Patrick Hébert
S.É./AQLPA, représenté par : Brigitte Blais et Jacques Fontaine
UC (Union des consommateurs), représentée par : Jean-François Blain et Jacques Bellemare
UMQ, représentée par : Yves Hennekens et Louis Renault Rozéfort
Gaz Métro, représentée par : Jean-Benoit Trahan

Personnel de la Régie de l’énergie : Monique Rouleau et Jean-Pierre Léveillé

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Déroulement :

On apporte d’abord quelques réponses à des questions posées lors de la rencontre précédente. On poursuit ensuite la revue du dossier tarifaire.

Personnes-ressources de Gaz Métro : Frédéric Morel, Directeur des approvisionnements ; Marie-Stella Downs, Conseillère senior, Planification à long terme et Approvisionnement ; Caroline Provencher, Chef de service, Budgets et contrôle ; Nicolas Crête, Chef de service, Prévision de la demande et intelligence du marché ; Caroline Dallaire, Conseillère principale, Prévision de la demande et Jean-François Tremblay, Chef de service, Tarification.

1 – Impact du gaz naturel pour véhicule sur le plan d’approvisionnement gazier (GM-4, Doc. 3) Méthode d’établissement des coûts pour la vente du GNL

L’enjeu des discussions porte principalement sur la répartition des coûts et frais liés au GNL entre les activités de GMST (filiale non réglementées de Gaz Métro) et les activités usuelles de distribution de Gaz Métro. On discute de la méthode de répartition des impacts de ce phénomène entre les activités réglementées et non réglementées du distributeur.

2 - Plan d’approvisionnement et prévision de la demande 2012-2014
GM-4, Doc. 1 à 18

On discute des perspectives d'évolution des prix du gaz naturel. On discute aussi des données relatives à l'entreposage, à la gestion des options de transport, au pourcentage de couverture, etc.

3 - Frais d'équilibrage transférés à la fourniture (GM-8, Doc. 13) et Coûts de transport, équilibrage et distribution (GM-8, Doc. 14)

On discute surtout du gaz perdu (prévision de 0,4 % des volumes), des causes de ce phénomène et de son traitement dans le dossier tarifaire.

4 - Proposition sur la question du nombre de jours d'interruption et les principes d'établissement du tarif d'équilibrage pour la clientèle interruptible GM-12, Doc. 1

On discute du nombre de jours d'interruption prévus ainsi que des principes et modalités d'application de ces interruptions. On discute aussi des effets de la modification de la fonctionnalisation des coûts entre le transport et l'entreposage.

5 - Rapport d'avancement du projet d'inclure plus d'un point de livraison pour les clients désirant fournir leur propre gaz naturel GM-12, Doc. 2

Pas de question.

Ajournement à 15 h 30

Gaz Métro – R-3752-2011
Phase 2 du Dossier tarifaire 2012

Réunion no 3 du Groupe de travail du PEN – Séance d’information
20 mai 2011, 9 h 00, Salle Flamme Bleue, Gaz Métro

Étaient présents :

FCEI, représentée par : Antoine Gosselin
GRAMÉ, représenté par : Nicole Moreau
OC (Option Consommateurs), représenté par : Brigid Rowan
RNCREQ, représenté par : Richard Massicotte et Cédric Capron
ROEÉ, représenté par : Bertrand Schepper et Patrick Hébert
S.É./AQLPA, représenté par : Brigitte Blais et Jacques Fontaine
TCE, représenté par : Éric Nadeau
UC (Union des consommateurs), représentée par : Jean-François Blain et Jacques Bellemare
UMQ, représentée par : Yves Hennekens (AM) et Louis Renault Rozéfort
Gaz Métro, représentée par : Jean-Benoit Trahan

Régie de l’énergie : Monique Rouleau, Esther Falardeau et Sophie Giner (en après-midi)

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Personnes-ressources de Gaz Métro : Nicolas Crête, Chef de service, Prévision de la demande et intelligence du marché ; Caroline Dallaire, Conseillère principale, Prévision de la demande et Jean-François Tremblay, Chef de service, Tarification.

1 – Réponse à des questions posées lors des rencontres précédentes

Gaz Métro apporte des réponses à des questions posées lors de la rencontre précédente : salaires, fonds de retraite, gaz perdu, usine LSR, PGEÉ, Etc. On poursuit ensuite la revue du dossier tarifaire.

2 – Reconduction du programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie
GM-3, Doc. 1

Pas de question.

3 – Rentabilité du plan de développement 2011-2012 (GM-3, Doc. 2)

Quelques questions de précision.

4 – Développement rentable du marché résidentiel (GM-3, Doc. 3)

Quelques questions et explications portant sur : les taux d’imposition futurs, l’interfinancement, la rentabilité des extensions, les coûts de raccordement, l’évolution du coût moyen, etc.

5 – CASEP (GM-9, Doc. 6)

Explication sur le lien avec le PRC

6 – Rapport d'évaluation du PRC et de PRRC (GM-3, Doc. 4)

On discute de quelques éléments du rapport de la firme Abscisse, présenté en annexe.

7 – Allocation du coût de service (GM - 13, Doc. 1 à 8)

(Avec Jean-François Tremblay, Chef de service, Tarification)

On apporte des précisions sur les paliers utilisés pour la tarification et ceux qui servent pour l'allocation des coûts. On discute de l'évolution de l'interfinancement. On discute aussi de vision tarifaire et de profil de consommation.

8 – Stratégie tarifaire et grille tarifaire (GM - 15, Doc. 3 à 12)

On discute d'exemples du calcul du point de croisement tarifaire.

9 – Modifications aux Conditions de service et tarif (GM - 14, Doc. 1)

Peu de questions.

10 – Textes des Conditions de service et tarif (GM - 16, Doc. 1 et 2)

Peu de questions.

11 – Réponse de questions sur le PGEÉ (GM - 9, Doc. 1 et 2)

On discute notamment de :

- Mode de calcul du TCTR;
- Ratio budget/résultat de certains programmes ;
- Répartition des budgets – Autres activités ;
- Durée de vie des programmes et des projets ;
- Etc.

Ajournement à 15 h 45

Gaz Métro – R-3752-2011
Phase 2 du Dossier tarifaire 2012

Réunion no 4 du Groupe de travail du PEN – Séance de négociation
24 mai 2011, 9 h 00, Salle Flamme bleue, Gaz Métro

Étaient présents :

ACIG, représentée par Bernard Otis
FCEI, représentée par : Antoine Gosselin
GRAME, représenté par : Nicole Moreau
OC (Option Consommateurs), représenté par : Brigid Rowan
RNCREQ, représenté par : Richard Massicotte
ROEÉ, représenté par : Bertrand Schepper et Patrick Hébert (avant-midi)
S.É./AQLPA, représenté par : Brigitte Blais (après-midi) et Jacques Fontaine
TCE, représenté par : Éric Nadeau
UC (Union des consommateurs), représentée par : Jean-François Blain et Jacques Bellemare
UMQ, représentée par : Yves Hennekens (après-midi) et Louis Renault Rozéfort
Gaz Métro, représentée par : Jean-Benoit Trahan et Sylvain Audette

Animateur : Jean-Marc Carpentier

Pour la phase de négociation, il est convenu de suivre globalement l'ordre des pièces du dossier qui sont destinées à être traitées en PEN.

1 – Faits saillants (GM 2 - 1)

Par sa nature même, cette pièce inclut aussi les éléments qui seront discutés en audience.

2 – Flexibilité tarifaire (GM 3 – 1)

On discute des modes d'application de ce programme.

3 – Volumes totaux pouvant être protégés (GM 5 – 1)

On discute des paramètres de ce programme.

4 – Base de tarification (GM 6 – 1 à 7)

Discussions générales

5 – Application du mécanisme : Revenu, plafond, etc. (GM 8)

On repasse les différents documents de cette section.

6 – PGEÉ (GM 9 – 1)

Calcul du TCTR et discussion des programmes PE133, PE204 et PE220

7 – Migration de clients du tarif modulaire D_M vers les tarifs à débit stable D_3 et D_4

Discussion de l'effet de la migration sur différentes catégories de clients.

Ajournement à 17 h 00

Gaz Métro – R-3752-2011
Phase 2 du Dossier tarifaire 2012

Réunion no 5 du Groupe de travail du PEN
26 mai 2011, 9 h 00, Salle Flamme bleue, Gaz Métro

Étaient présents :

ACIG, représentée par Bernard Otis
FCEI, représentée par : Antoine Gosselin
GRAME, représenté par : Nicole Moreau
OC (Option Consommateurs), représenté par : Brigid Rowan
RNCREQ, représenté par : Richard Massicotte
ROEÉ, représenté par : Bertrand Schepper
S.É./AQLPA, représenté par : Brigitte Blais et Jacques Fontaine
TCE, représenté par : Éric Nadeau
UC (Union des consommateurs), représentée par : Jean-François Blain et Jacques Bellemare
UMQ, représentée par : Yves Hennekens
Gaz Métro, représentée par : Jean-Benoit Trahan et Sylvain Audette

Animateur : Jean-Marc Carpentier

1 - PGEÉ

On discute de l'allocation des coûts du PGEÉ. On revient sur le mode de calcul du TCTR, sur le programme PE220 et sur le cas des ménages à faible revenu (MFR).

2 - Prochaine rencontre

On convient que la journée supplémentaire de négociation qui est encore disponible selon la décision de la Régie ne sera pas nécessaire. On procèdera à des échanges de documents électroniques des pièces révisées en vue de la séance de signature qui est prévue pour le mercredi 8 juin à partir de 9 h.

Ajournement à 16 h 45

Gaz Métro – R-3752-2011
Phase 2 du Dossier tarifaire 2012

Réunion no 6 du Groupe de travail du PEN
8 juin 2011, 9 h 00, Salle Flamme bleue, Gaz Métro

Étaient présents :

ACIG, représentée par Bernard Otis
FCEI, représentée par : Antoine Gosselin
GRAMÉ, représenté par : Jonathan Théorêt
OC (Option Consommateurs), représenté par : Brigid Rowan
RNCREQ, représenté par : Richard Massicotte
ROEÉ, représenté par : Bertrand Schepper
S.É./AQLPA, représentée par : Brigitte Blais et Jacques Fontaine
TCE, représenté par : Éric Nadeau
UC (Union des consommateurs), représentée par : Jean-François Blain
UMQ, représentée par : Yves Hennekens
Gaz Métro, représenté par : Jean-Benoit Trahan et Sylvain Audette

Animateur : Jean-Marc Carpentier

1 - Suivi des dernières modifications

On revoit les nouvelles modifications apportées dans le dernier projet de documents du PEN et des échanges de courriers électroniques survenus depuis.

2 – Signature du rapport du Groupe de travail

On procède à la signature du rapport du Groupe de travail (GM 2 - 3).

Ajournement à 10 h 30